



D.I.C.R.I.M **Document d'Information** **Communal sur les** **Risques Majeurs**

**RISQUES MAJEURS !!! Apprenons les
bons réflexes !**



Effondrement
de terrain



Inondations



Séisme



Tempêtes



Matières
dangereuses



Feux de
forêts

Mesdames, Messieurs

Ce document sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut-être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.



M. THAON Jean
Maire de Lantosque
Vis président de la Métropole Nice Côte D'Azur

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société



l'événement : l'aléa



les enjeux



le risque

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs type de risques :

- Les risques naturels
(inondation, mouvement de terrain, séisme, ...)
- Les risques technologiques
(industries, nucléaire, transport de matière dangereuses, ...)
- Les risques météorologiques
- Les risques sanitaires (pandémie, ...)

Un **risque** est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **Lantosque** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.

En cas d'événement majeur, vous serez alertés des manières suivante :

- Dans les hameaux, l'alerte s'effectuera

au porte voix

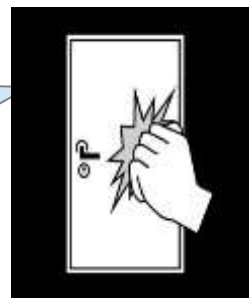
ou

en porte-à-porte.



ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

- Un risque menace votre quartier.
- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.
- Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.



ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

- Un événement exceptionnel est attendu.
- Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.
- Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.

**POINT DE RASSEMBLEMENT ET DE
DISTRIBUTION SONT
MATERIALISES AINSI:**



- Dans le village et proches écarts, l'alerte s'effectuera par sirène

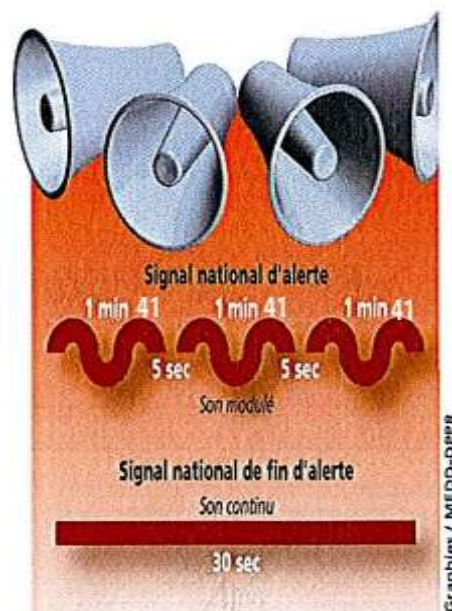
Une alerte annonce un danger immédiat.

Elle est de la responsabilité de l'État et des maires.

Savoir reconnaître une alerte :

En fonction des événements, elle peut être donnée par :

- ▶ la sirène de la mairie
- ▶ des messages diffusés par mégaphones
- ▶ la radio et/ou la télévision



Le début de l'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri : L'alerte sera donnée par la sirène, testée chaque premier mercredi du mois à midi.

Elle émet un son caractéristique en trois séquences d'1 minute et 41 secondes, qui constitue le signal national d'alerte.

À l'écoute du signal national d'alerte dans les communes soumises au risque nucléaire, il convient de rester à l'abri dans un local fermé, et de se mettre à l'écoute de la radio locale.

Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté : les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi :

radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.



Risque éffondrement de terrain :

Il s'agit d'un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol qui est en fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il résulte le plus souvent de processus lents de dissolution ou d'érosion favorables par les effets d'un tremblement de terre, par l'action de l'eau ou celle de l'homme.

La pluviosité ainsi que les reliefs accidentés de la commune de Lantosque sont des facteurs aggravants de ce phénomène.

Par le passé la commune a souvent été touchée par des effondrements de terrain.



Les mouvements de terrain sont caractérisés par :

- Des glissements de terrain dans les versants à forte déclivité
- Des chutes de pierres et de blocs pouvant atteindre les voiries, les maisons...
- Des coulées de boues dans les ravins très raides.

Ces phénomènes sont souvent aggravés par l'érosion d'un cours d'eau en pied de talus.

QUE DOIS-JE FAIRE ?

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :

- Ne jamais construire sans permis
- Ne jamais construire sur un terrain à risque élevé ou moyen
- Avant de construire, consulter auprès de la Mairie les cartes des zones à risques
- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Ne jamais faire de terrassement ou de mur de soutènement sans le conseil d'un spécialiste
- Surveiller l'évolution des fissures existantes de votre maison
- S'éloigner de la zone dangereuse

PENDANT :

- Fuir latéralement
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Informer les autorités

APRÈS :

- S'éloigner de la zone dangereuse
- Evaluer les dommages
- Surveiller l'évolution des dangers
- Informer les autorités
- Se mettre à disposition des secours
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités
- Respecter les consignes de sécurité données par les autorités

Gardez votre calme,

Les services de secours sont

à votre écoute et prêts à intervenir :



Risque inondation

Définitions :

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue.

La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.



2 types d'inondations existent :

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.

De par son relief et les nombreux cours d'eau, la commune de Lantosque à souvent été touchée par des inondations.

Ce fut le cas en 1993 et 1994 au village. Depuis tous les aménagements nécessaires ont été fait sur le village, ainsi que d'autre quartier et hameaux

A proximité de tous les cours d'eau de la commune le risque est existant, particulièrement en bordure de la vésubie et des rious, de Lantosque et Figaret.



Ce que vous devez faire en cas d'INONDATION :

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.

N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DES AUJOURD'HUI :

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque «inondation».
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LA CRUE :

A l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,.. qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée :

- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.
- Ecoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio

APRES L'INONDATION :

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes :



Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio



Ne prenez pas
votre véhicule



N'allez pas
chercher vos
enfants à
l'école



Risque feu de forêt



Définition : On parle de feu de forêt lorsque le phénomène concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite.

La commune de Lantosque a une superficie de **4478 ha**.

Enjeux : Près de **1836 ha** sont des espaces boisés et renferment un habitat dispersé et donc particulièrement sensible aux feux de forêt.

A
V
A
N
T

S'ORGANISER, ANTICIPER

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Débroussailler (Cf arrêté préfectoral 2012_11_23 du 19.11.2012)
- Vérifier l'état des fermetures, la toiture, les portes et volets

SE METTRE A L'ABRI

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible
- Attaquer le feu, si possible

Dans la nature :

- S'éloigner dos au vent
- Si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide
- A pied, rechercher un écran (rocher, mur...)
- Ne pas sortir de votre voiture

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pourvoir les réutiliser après

P
E
N
D
A
N
T

A
P
R
E
S

RESPECTER LES CONSIGNES

- Eteindre les foyers résiduels

Consignes Individuelles de Sécurité

L'incendie approche



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
Arrosez les abords



Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

L'incendie est à votre porte



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez volets, portes et fenêtres
Calfeutrez avec des linges mouillés



Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt



Ne sortez pas sans ordre des autorités



Risque Tempête – vents violents

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



Les effets d'une tempête :

Vents violents, précipitations intenses... Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les conséquences :

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. En effet, les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, de la chute de tuiles, elles peuvent entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain. Évitez de sortir durant l'épisode de tempête.






Le risque :

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux tempêtes.

**Rappel des
codes
couleur de la
vigilance
météorologique :**

- Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.**

 Vent violent	 Neige-verglas
 Pluie-inondation	 Canicule
 Orages	



Ce que vous devez faire en cas de tempête

DES AUJOURD'HUI

Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Evitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPETE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'intervenez pas sur les toits
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

APRES UNE TEMPETE

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes :



Enfermez
-vous
dans un
bâtiment



Fermez
portes et
volets



Ne montez
pas sur un
toit



Ne prenez
pas votre
véhicule



Ne restez
pas sous
les lignes
électriques



N'allez pas
chercher vos
enfants à
l'école



Risque transport matière dangereuse



de matières dangereuses

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

La commune la route métropolitaine RM 2565, peu de matière dangereuse transite sur le secteur, mais le risque n'est pas nul et doit être connu de tous.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.

Les mesures de prévention :

Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

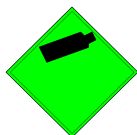
Des plans d'organisation départementale des secours (tels que les **Dispositions O.R.S.E.C., "Transport de Matières Dangereuses"**) seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses ou radioactives sont identifiables par un des logos suivants, apposés notamment à l'arrière droit du véhicule :



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières qui au contact de l'eau dégagent des vapeurs inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières infectieuses



Matières radioactives



Matières corrosives



Les produits chauds (>100° c)



Autres dangers



Dangereux pour l'environnement



Ce que vous devez faire en cas d'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES :

DES AUJOURD'HUI :

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

PENDANT L'ACCIDENT :

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT :

- Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie:17; 112 depuis votre portable).
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.
- Ecoutez la radio (notamment RTL, France Bleu Azur 103.8).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas.
- Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Rappel des bons réflexes :

Transport de matières dangereuses



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

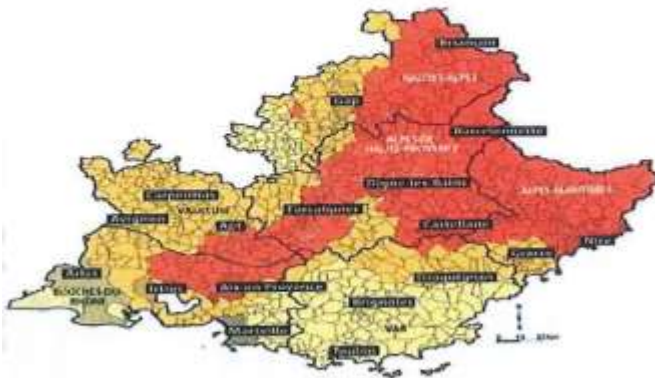
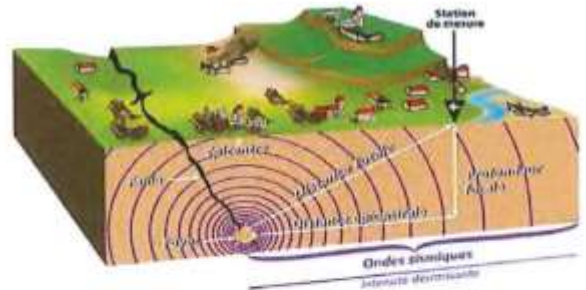


RISQUE SISMIQUE



QU'EST-CE QU'UN SEISME ?

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.



La France est divisée en cinq zones sismiques :

- 1 = sismicité très faible
- 2 = sismicité faible
- 3 = sismicité modérée
- 4 = sismicité moyenne
- 5 = sismicité forte (Martinique, Guadeloupe)

La Commune de Gilette est située en zone 4, sismicité moyenne. En septembre 2006, un séisme d'une magnitude de 4,2 sur l'échelle de Richter, dont l'épicentre se situait à 3 km environ au Nord/Est de Baiardo en Italie, a été ressenti à Gilette.

MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE SISMIQUE

PREVENTION

Des normes parasismiques et un zonage sismique de la région impose l'application de règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme. Les normes en vigueur (PS92) ont été remplacées par l'Eurocode 8, ensemble de normes européennes pour la conception, le dimensionnement et la mise en oeuvre des bâtiments et des structures de génie civil. L'Eurocode 8 et le nouveau zonage sont entrés en application au 1er mai 2011.

PREVISION

Il n'existe à l'heure actuelle aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme, les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.

Pour en savoir plus ...

www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr
Site de la Préfecture des Alpes-Maritimes

www.planseisme.fr
Site d'information sur le programme national de prévention du risque sismique

www.prim.net
Portail du Ministère de l'Ecologie

www.cypres.org
Site d'information sur les risques majeurs en PACA



**A
V
A
N
T**

S'ORGANISER, ANTICIPER

- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité
- Fixer les appareils et les meubles lourds

SE METTRE A L'ABRI

A l'intérieur :

- Se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- S'éloigner des fenêtres

A l'extérieur :

- Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)

En voiture :

- S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses
- Se protéger la tête avec les bras
- Ne pas allumer de flamme

**P
E
N
D
A
N
T**

RESPECTER LES CONSIGNES

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)

**A
P
R
È
S**

Consignes Individuelles de Sécurité

à l'intérieur



Abritez-vous sous un meuble solide



Fermez les vannes de gaz et produits inflammables

à l'extérieur



Eloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre

REJOIGNEZ LE LIEU DE REGROUPEMENT

autres dispositions



Ecoutez la radio
Respectez les consignes des autorités



Evacuez les bâtiments n'y retournez pas
Ne prenez pas l'ascenseur



Risque sanitaires : Exemple de la pandémie grippale

Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Le risque :

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

Les mesures de prévention :

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez.
- Evitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).



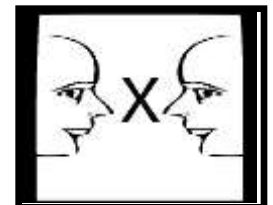
Rappel des bons réflexes en cas de pandémie grippale :



Restez à
l'écoute des
infos radio et
TV



Lavez vous
régulièrement les
mains au savon
et/ou avec une
solution
hydroalcoolique



Evitez tout contact
avec une
personne malade



Risques sanitaires : Canicule

Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.



Les dangers :

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...).

Les mesures de prévention :

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

La carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

Señon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Personne âgée
Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37 °C.

Enfant et adulte
Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.

CANICULE

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)
- Je bois environ 1,5 l. d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.

Les numéros utiles :

Mairie de Lantosque : 04 93 03 00 02

Préfecture des Alpes-maritimes :
Nice 04 93 72 20 00

Numéro d'appel d'**urgence européen unique**,
disponible gratuitement partout dans l'Union
européenne 112

Pompiers 18

Police / gendarmerie 17

SAMU 15

**Numéro d'urgence pour les personnes
sourdes et malentendantes**
(contact par fax ou SMS seulement) : 114

Métropole Nice Côte d'azur 04 89 98 10 00
ALLO MAIRIE 3906

Météo France 08 92 68 02 80

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

<http://www.risques.gouv.fr>

